LA SÉANCE DE LA CHAMBRE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

La Chambre applaudit unanimement son doyen au moment où il prend la parole.

Le discours de M. Groussau

Dans son discours, M. Groussau vante l'institution d'une Cour suprême dont les Etats-Unis ont fait l'expérience et qui, de nos jours, tend à se multiplier en Europe.

« Il y a 30 ans, dit-il, c'est M. Charles Benoist, alors notre collègue, qui a saisi la Chambre, le 28 janvier 1903, sous ce titre : « Proposition de loi tendant à instituer une cour suprême pour connaître des atteintes portées aux droits et aux libertés des citoyens ». Il s'exprimait ainsi : « De l'exemple donné et du modèle tracé par les Etats-Unis, voici les trois points à retenir : 1. La Cour suprême des Etats-Unis ne juge que sur des espèces uniquement quand elle est saisie, et uniquement pour le cas dont elle est saisie.

2. Elle assure aux Américains, contre les violations de la constitution, une sanction de droit civil qu'il appartient à chaque citoyen de rendre effective en ce qui le concerne.

3. Elle maintient et perpétue le système américain du parlementarisme limité et elle établit à elle seule une protection utile contre les abus du pouvoir législatif ou du pouvoir exécutif ». Telles sont les règles auxquelles on devrait se conformer le plus possible, dont on ne devrait s'écarter le moins possible dans l'institution d'une Cour suprême de France.

» La proposition de M. Charles Benoist fut reprise par M. Engerand et signée par plus de 100 députés, mais elle n'a été discutée jusqu'à ce jour. En attendant la constitution des Etats-Unis est toujours en vigueur.

» De notre temps, l'institution d'une Cour suprême a fait son apparition dans l'Europe, il faut signaler dans la constitution espagnole du 5 mai 1933, le tribunal des garanties constitutionnelles, et, dans la constitution tchécoslovaque du 9 mai 1920, le tribunal constitutionnel.

» Qu'il me soit permis, en terminant, de regretter que la France ne soit dotée ni d'une Cour suprême, ni même de garanties constitutionnelles. Certes, les déclarations des droits des citoyens ne lui ont pas manqué, mais la constitution de 1875, qui est encore en vigueur, présente à ce sujet une lacune qu'il paraît souhaitable de combler ».

M. Groussau prononce ensuite l'éloge funèbre de MM. Schleiter et Henri Rollin, décédés dans la catastrophe de Lagny.

La Chambre applaudit unanimement les émouvantes paroles du doyen d'âge. M. Groussau fait part à ses collègues des télégrammes de condoléances adressés à la Chambre française par la plupart des Parlements étrangers à la suite de la catastrophe.

L'élection du Président

L'ordre du jour appelle l'élection du président définitif. Le scrutin, qui a lieu à la tribune pendant une heure, commence à 16 h. En même temps, ont lieu, dans les salons voisins, les scrutins pour l'élection des quatre vice-présidents, des douzes secrétaires et des trois questeurs.

Le scrutin est clos à 17 h., la séance est suspendue pendant le dépouillement de ces scrutins.

La séance est reprise à 19 h. Le Président d'âge proclame les résultats des divers scrutins :

Pour l'élection du président définitif (Nombre de votants, 517 ; Bulletins blancs ou nuls, 99 ; Majorité absolue, 210). — On obtenu : MM. F. BOUISSON, 332 suffrages ; Léon BLUM, 33 ; RENAUD Jean, 9.

M. FERNAND BOUISSON, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé président de la Chambre des Députés.

Les nouveaux vice-présidents

Scrutin pour l'élection des quatre vice-vice-présidents :

Nombre de votants, 517 ; bulletins blancs ou nuls, 15 ; majorité absolue, 252.

Ont obtenu : MM. MONCELLE, 416 voix ; Yvon DELBOS, 404 ; DE CHAMMARD, 324 ; Henry PATÉ, 321. Tous les quatre sont proclamés élus.

M. de Chammard remplace M. André Hesse, qui ne s'était pas représenté.

Réélection des questeurs

Scrutin pour l'élection de trois questeurs :

Nombre de votants, 487 ; bulletins blancs ou nuls, 7 ; majorité absolue, 241.

Ont obtenu : MM. TRANCHAND, 430 voix ; CAZAL, 387 ; BARTHE, 381. Tous les trois sont élus.

La nomination des secrétaires

Scrutin pour l'élection de 12 secrétaires :

Nombre de votants : 491 ; bulletins blancs ou nuls, 16 ; majorité absolue, 238.

Ont obtenu : MM. BALLU, 432 voix ; Maurice VINCENT, 429 ; Auguste Durand, 429 ; DEPREZ-POTIÉ, 412 ; Gustave GUÉRIN, 411 ; FAISSAT, 406 ; DASQUE, 397 ; LE BAIL, 394 ; DE MOLÈNE, 389 ; CHATENET, 388 ; VOIRIN, 385 ; PARAYRE, 380. Tous sont élus.

Le président déclare le bureau définitivement constitué. Il propose de fixer la prochaine séance à jeudi, 15 h. 30, pour son installation. Il en est ainsi décidé.

La Chambre applaudit longuement son doyen d'âge qui, très ému, la remercie avant de descendre de son fauteuil.

La séance est levée à 19 h. 05.

Importante réunion du groupe radical-socialiste

MM. Bonnaure et André Hesse se sont expliqués sur leurs relations avec Stavisky

Au cours de la réunion tenue hier matin par le groupe radical socialiste, et à laquelle assistaient plusieurs membres du gouvernement, M. Bonnaure, député de Paris, a fourni quelques explications au sujet des relations qu'il a eues avec Stavisky. D'après les déclarations qui ont été faites à l'issue de la réunion par plusieurs députés radicaux qui y ont participé, M. Bonnaure a déclaré qu'il avait fait la connaissance de Stavisky après avoir plaidé pour une affaire à laquelle l'escroc devait s'intéresser par la suite. C'est à ce moment que M. Bonnaure est devenu l'avocat de Stavisky, mais il n'est intervenu pour lui que dans des affaires civiles et il n'a accepté aucun nouveau dossier depuis son élection. M. Bonnaure a affirmé que ses relations étaient toujours demeurées dans la stricte règle professionnelle d'avocat à client.

Quelques questions ont été posées à M. Bonnaure sur ses déplacements en Hongrie. Le député de Paris a demandé à s'en expliquer tout d'abord avec le président du groupe radical-socialiste.

M. André Hesse a, de son côté, exposé les conditions dans lesquelles il avait été chargé d'une affaire n'ayant aucun rapport avec celle du Crédit municipal de Bayonne. Il a indiqué les conditions tout à fait régulières dans lesquelles l'affaire avait été remise d'accord avec le tribunal et les avocats des parties civiles. Il a déclaré enfin qu'il ne voyait aucun inconvénient à ce qu'on envisage la question des incompatibilités parlementaires, mais qu'à l'heure actuelle, exerçant une profession qui est sienne depuis 39 ans, il entendait conserver le droit de plaider.

M. Edouard Herriot a annoncé que M. André Hesse avait remis à la disposition du groupe le poste de vice-président, qu'il avait occupé précédemment, et il l'a remercié de cette décision, à laquelle il a rendu hommage.

LA SÉANCE DE RENTRÉE AU SÉNAT

Il est 15 h. 40 lorsque M. DAMECOUR, doyen de la Haute Assemblée, prend place au fauteuil présidentiel. M. Damecour lit tout d'abord l'article de la constitution en vertu duquel il déclare ouverte la session parlementaire de l'année 1934. Il appelle à ses côtés les secrétaires d'âge, qui sont choisis parmi les sénateurs les plus jeunes de l'assemblée. Ce sont MM. Belmont, Portmann, Neyret, Roussel, Pavin de Lafarge et Odin.

Puis le président prononce le discours d'usage dont le Sénat salue au passage de vifs applaudissements les principaux développements.

Voici la péroraison de ce discours :

« Chers collègues, à notre sens, nous ne devons pas cacher à la France que l'heure est grave, son budget n'est pas en équilibre, son crédit est attaqué, notre victoire ne nous a pas encore assuré la paix. C'est par l'union du front que nous avons triomphé, c'est par le retour à cette union que nous gagnerons la paix. Nous inspirerons alors pleine confiance à nos alliés qui s'inquiètent à juste titre, de nos divisions politiques ».

Les dernières paroles du sénateur de la Manche sont l'objet d'une longue ovation.

Le président procède ensuite au tirage au sort du bureau du Sénat. Puis après avoir annoncé que l'élection du bureau de l'assemblée aurait lieu le jeudi 11 janvier, à 15 h., le doyen lève la séance.

Des manifestations devant le Palais-Bourbon

Quelques arrestations

En prévision de la manifestation projetée pour hier après-midi devant la Chambre des députés par des groupements d'Action Française, la préfecture de police a pris des mesures d'ordre exceptionnelles. Des gardes municipaux à cheval, des gardes mobiles, des gardiens de la paix arrivent vers 14 h. 30, aux abords du Palais-Bourbon.

Sur la place de la Concorde sont massés des pelotons de gardes républicains, tandis que la garde mobile et des gardiens de la paix se tiennent au commissariat de police de la rue de Bourgogne, rue de l'Université, sur les quais et sur l'esplanade des Invalides.

Des groupes d'agents cyclistes se tiennent boulevard Saint-Germain et circulent dans les rues adjacentes afin d'arrêter les groupes de manifestants qui tenteraient de descendre du quartier latin. Devant la Chambre des députés, des gardiens de la paix font les 100 pas pour interdire tout stationnement.

A 17 heures, de petits groupes de ligueurs d'Action Française essaient de se rassembler aux environs du Palais-Bourbon. Ils sont facilement divisés et dispersés. Aucun accident n'est jusqu'ici à signaler.

A 18 heures 30, peu après l'heure de la fermeture des bureaux et des écoles, une colonne de manifestants parvient à gagner le boulevard Saint-Germain, à la hauteur de la rue de Bellechasse. La police charge et les manifestants sont repoussés. On entend deux détonations et des arrestations sont opérées. Cependant, les manifestants parviennent, derrière les rangs des gardes républicains à cheval qui les ont pourchassés, à se reformer et poussent des cris divers. A 19 h., la manifestation n'est pas terminée.

LE GÉNÉRAL NOLLET GRAND CHANCELIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Au cours du Conseil des ministres de mardi matin, c'est sur le général Nollet que le gouvernement, d'accord avec le président de la République, a définitivement arrêté son choix pour remplacer le général Dubail à la Chancellerie de la Légion d'honneur.

Le Général NOLLET

Né à Marseille, le 28 janvier 1865, le général Nollet, qui appartient à l'arme de l'artillerie, a été notamment président de la commission interalliée de contrôle en Allemagne, membre du Conseil supérieur de la guerre et ministre de la guerre dans le cabinet Herriot, du 14 juin 1924 au 17 avril 1925. Il est grand croix de la Légion d'honneur depuis le 11 juillet 1928.

Il a passé au cadre de réserve le 28 janvier 1930.

LE GÉNÉRAL VUILLEMIN GRAND-CROIX DE LA LÉGION D'HONNEUR

Au cours du Conseil des ministres de mardi matin, le ministre de l'Air a fait signer un décret, élevant le général Vuillemin à la dignité de grand croix de la Légion d'honneur.

Le Général VUILLEMIN

Cette haute dignité est destinée à récompenser le grand chef de notre aviation militaire qui a dirigé la magnifique randonnée des équipages de la Croisière Noire.

UN GESTE GÉNÉREUX DE M. ROCHETAILLADE

M. Jean Rochetaillade, gagnant du lot de cinq millions de la troisième tranche de la loterie nationale, vient de faire parvenir à M. le docteur Louis Mourier, directeur général de l'Administration de l'assistance publique, à Paris, une somme de soixante mille francs pour les six pupilles de la nation de la Seine, qui ont participé au tirage du 19 décembre dernier. M. le docteur Louis Mourier a remercié chaleureusement le généreux donateur.

L'AFFAIRE STAVISKY

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

UN MANDAT D'AMENER CONTRE M. HAYOTTE

M. Lapeyre, doyen des juges d'instruction, a été avisé par télégramme que M. d'Uhalt, juge d'instruction de Bayonne, a lancé contre M. Hayotte, directeur de l'« Empire » et associé de Stavisky, un mandat d'amener.

Nouvelles perquisitions à « La Confiance »

M. Dumey, juge d'instruction, accompagné de M. Barthelet, commissaire à la sûreté générale, et de plusieurs inspecteurs, s'est de nouveau transporté, mardi matin, au siège de la Compagnie d'assurances « La Confiance », 28, rue Drouot, où de nombreux documents ont été saisis.

A l'issue de cette perquisition, M. Dumay, juge d'instruction, accompagné du commissaire Barthelet, de la sûreté générale, s'est rendu au parquet, où il a mis M. Lapeyre au courant de l'opération qu'il venait d'effectuer.

Les deux magistrats ont décidé ensuite de procéder à une nouvelle perquisition.

Nouvelle audition de M. Dubarry

M. Lapeyre, doyen des juges d'instruction, poursuivant ses investigations à Paris, avait convoqué à nouveau M. Albert Dubarry, directeur de la « Volonté ».

Henri VOIX
qui aida STAVISKY à se cacher

Ce dernier est arrivé au palais dans l'après-midi et a été longuement entendu par le magistrat.

Les défenseurs de Tissier demandent l'autopsie de Stavisky

A Bayonne, le juge d'instruction, M. d'Uhalt, a décidé de renvoyer à cet après-midi la confrontation de Garat et de Tissier.

Il a reçu Mes Jean-Charles Legrand et Delmas, défenseurs de Tissier, qui sont venus demander l'autopsie du cadavre de Stavisky, en insistant sur la nécessité de connaître les circonstances exactes du suicide de l'aventurier.

Leur démarche avait été devancée par le magistrat instructeur. Au début de la matinée, M. d'Uhalt envoyait au parquet de Chambéry une commission rogatoire réclamant la désignation d'un médecin légiste.

Des victimes de Stavisky dans la région boulonnaise

Si l'on s'en réfère à certains bruits, il y aurait des victimes de Stavisky dans la région boulonnaise, des rentiers et des industriels...

René PICARELLO
qui aida STAVISKY dans sa fuite

On cite aussi la Chambre de Commerce qui aurait en portefeuille pour **trois cent mille francs de bons.**

Il semole, en ce cas probable, que des commissions rogatoires seront exécutées dans cette ville.

Un soir... avec les chauffeurs de taxis

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

La randonnée de l'auto tragique

Les commissaires et inspecteurs de la Brigade Mobile, Lisparette, Cormorant et Vasseur, établirent, pendant ce temps, ce que fut la randonnée de la *269 D-6*. Le trajet accompli pour aboutir à l'abandon, près du *Croisé-Laroche* fut curieux. Partie de la gare de Lille, elle « embarqua » deux individus rue du Vieux-Marché-au-Moutons, retourna à la gare, passa rue de Tournai, franchit le Pont Supérieur et le passage à niveau de *Lezennes* et traversa le village. Après le crime, on trouva sa trace à *Ascq, Forest, Hem, Lennoy, Roubaix, Croix*. A Ascq on retrouva les jambières du mort. A Roubaix les assassins se ravitaillèrent en essence et s'arrêtèrent au bar de Mme Van Belleghem et l'auto repartit en faisant des embardées.

Les poches de la victime étaient complètement retournées, le vol était donc le mobile du crime. On inculpa un sieur Jean Pouchain, puis Joseph Thyrion et les recherches, interrogatoires et confrontations s'accumulèrent... en vain.

Voilà les assassins !

Le 18 novembre, coup de théâtre. Rafle de la Sûreté Lilloise. Rue Gombert, les inspecteurs arrêtèrent deux individus. Fouillés et après perquisitions on trouva des fausses barbes, trois brownings, une carabine-revolver, huit chargeurs, 300 cartouches à balles blindés, différents papiers d'identité, des photographies de la bande Bonnot, etc...

Il s'agissait de Fernand *Théron* et Clodomir *Feliati*. Ils déclarèrent avoir projeté de voler une auto et dévaliser un garçon de recettes. Une autre perquisition effectuée aux domiciles de ces bandits fut édifiante. On n'osait pas établir une corrélation entre cette arrestation et le crime de Lezennes. Et c'est alors qu'intervint la particulière perspicacité d'un des rédacteurs de notre journal qui suivait l'affaire Delabarre avec passion.

Avec, en mains, les photographies des deux anarchistes, il se rendit à *Roubaix* et présenta les portraits des individus à Mme Van Belleghem. La cabaretière roubaisienne qui avait reçu la visite des assassins s'écria en désignant Théron : « Hé le voilà ! » Le garagiste reconnut Feliati. La preuve de leur culpabilité était plus qu'à moitié faite. L'enquête de la Justice confirma ces révélations : taches suspectes sur des vêtements saisis, témoignages formels dont celui de l'amie de Théron, une certaine Marthe Thirault. Ils nièrent, mais la piste était bonne et les enquêteurs ne la lâchèrent point. Un dernier détail les accabla : on trouva après le crime, dans l'auto tragique, un petit bouton blanc très caractéristique. Or, au cours des perquisitions on avait découvert une ceinture où il manquait un bouton. C'était celui qui servait de pièce à conviction. Un complice fut arrêté le 27 novembre, c'était Robert Jakobs. L'instruction fut longue. Finalement la Cour d'Assises condamna à mort les deux bandits.

Epilogue tardif

Mais la guerre survint. Les Allemands trouvèrent ces deux assassins à la Maison Centrale de Loos et les libérèrent pour faire place aux Lillois qu'ils emprisonnèrent pour des peccadilles.

Arrêtés à *Avesnes* en 1919, Théron et Feliati furent conduits au bagne. Théron mourut en s'évadant et son compagnon termina ses jours dans le cabanon des fous criminels.

Pour suivre : IV. — L'affaire de la 1641 D-3.

LES NOUVELLES DÉCLARATIONS D'IMPOT SUR LE REVENU

Elles seront quelque peu plus compliquées que leurs devancières

Les nouvelles feuilles de déclaration de l'impôt sur le revenu sont plus compliquées que les anciennes.

Vous aurez, en plus : 1° à donner le nom de famille et le prénom usuel de votre femme, si vous êtes marié ; 2° à indiquer quelle était votre profession l'an dernier, et à quelle adresse vous l'exerciez ;

3° A indiquer quelles étaient les professions des personnes à votre charge ;

4° A dire si vous étiez, oui ou non, possesseur de propriétés foncières ;

5° A dire si, oui ou non, vous possédiez des valeurs mobilières ;

6° A indiquer non seulement le gain de votre traitement ou salaire, mais le gain brut en énumérant les frais professionnel que vous entendez déduire ;

7° A donner le chiffre de votre loyer et le nombre de vos domestiques ;

8° A déclarer si vous êtes possesseur d'une auto, avec indication de la puissance de l'auto ; si vous avez un yacht, avec tonnage dudit yacht ; si vous avez un avion ; si vous avez une chasse, en indiquant sa puperficie ; si vous avez une écurie de course, en indiquant le nombre de chevaux. Au total, la feuille de déclaration comprend six pages à remplir au lieu de trois.

LA QUESTION DES PRODUITS FINIS

Une importante délibération du Groupe interparlementaire des Régions dévastées

Le groupe interparlementaire des régions dévastées s'est réuni sous la présidence de M. HAYEZ, sénateur. Le président a donné connaissance de différentes lettres qu'il a reçues de l'Union des anciens attributaires des produits finis, de l'Union de défense des Sinistrés, ainsi que de l'association des industriels sinistrés, nouveaux attributaires des produits finis.

Il résulte des déclarations faites par les représentants des anciens et des nouveaux attributaires qu'ils sont, les uns et les autres, en accord complet pour demander au gouvernement d'approuver et de faire sien le projet conçu par le groupe interparlementaire.

Le président a communiqué au groupe, une lettre du directeur général du Crédit National précisant le montant des paiements effectués et celui des sommes qui restent dues. Il a ensuite mis le groupe au courant des démarches qu'il a faites auprès du ministère des finances et du ministre du budget qui semblent disposés à régler l'épineuse question des produits finis sur la base préconisée par le groupe interparlementaire.

Le groupe après avoir félicité son président de son activité, le charge de poursuivre les démarches qu'il a entreprises et décide qu'une délégation ira, à bref délai demander au ministre des finances son accord définitif.

LE RÉVEIL ILLUSTRÉ EST PARU

IL PUBLIE :

Ceux qui « travaillent » dans l'ombre : **Espions et espionnage.** — Un roman-cinéma : **Charlemagne.** — La vie du cinéma : **Ramon Novarro.** — Ses **petites enquêtes.** — Jeux d'esprit. — Son amusant **Petit Courrier des Lectrices.** — Fantaisies. — Rions un peu. — Au fil des jours. — Le parc aux perles, etc...

Voir également ses photos d'actualité : Une nouvelle vedette de l'Ecran international : **Irène de Zlahy** — Deux célébrités de l'Air. — L'originale transformation d'une banque américaine ! — Un coup d'œil sur la Mode. — Œuvre d'art naturelle. — Les jeux de l'hiver. — Les sports de neige : le Ski, etc...

Voir dans ce numéro, son concours :

LE GRAND PRIX DU ROMAN-CINÉMA 1934

206 PRIX D'UNE VALEUR DE PLUS DE 13.000 FR.!!!

Dans ce même numéro, le « **Réveil Illustré** » commence la publication de deux splendides romans :

La Gosse au Cœur d'Or
par Marcel PRIOLLET
et
Sur la Piste Blanche
par Jesse TEMPLETON

LE NUMÉRO DE 16 PAGES 0 fr. 35 !!!

Le demander à tous nos vendeurs et dépositaires

UNE PLAINTE POUR ABUS DE CONFIANCE CONTRE UN LENSOIS, A BLARINGHEM

M. Masquelier Léon, âgé de 49 ans, courtier à **Blaringhem**, se trouvait à Lille il y a quelque temps et, sur le marché de cette ville, liait connaissance avec un certain négociant qui lui fit part de son intention de se rendre acquéreur d'une certaine quantité de haricots.

La conversation s'engagea sur cette affaire et il fut convenu que M. Masquelier ferait les achats nécessaires moyennant une commission de 10 francs par 100 kilogs.

Peu après, le courtier achetait 4.600 kg. de haricots et en faisait l'expédition par les gares de **Steenbecque** et de **Blaringhem** à l'adresse indiquée par le négociant.

Ce dernier, un sieur Camille Florus, demeurant rue Pasteur à **Lens**, prit livraison de la marchandise — le fait fut relevé par la suite — et acquitta les frais de port.

Le jour du règlement, qui avait été fixé pour le 3 janvier, au marché de lundi, M. Masquelier se rendit à la capitale de la Flandre et attendit vainement Florus.

Inquiet — on le serait à moins — le courtier prit le parti de se rendre à **Lens** le lendemain. Les nouvelles qu'il devait apprendre dans cette localité n'étaient certes pas de nature à calmer ses craintes. En effet, on lui apprit que le « négociant » avait quitté **Lens** depuis peu, n'avait laissé aucune adresse et avait vendu son mobilier à des voisins.

Comme bien l'on pense, M. Masquelier a porté plainte contre Florus, que l'on croit se trouver actuellement à Paris.

Conseil du Docteur

Ne regardez pas au prix quand il s'agit de la santé.

La grande finesse et l'extrême pureté sont les caractéristiques universellement connues du Rhum St-James et son emploi judicieux en hiver, conseillé par les médecins, vous assurera contre la grippe, les refroidissements et toutes les affections causées par le froid. 1444.

MANIFESTATION DE SYMPATHIE A L'OCCASION DE LA RETRAITE DE M. JULES DUTHIL RÉDACTEUR EN CHEF DE « LA DÉPÊCHE »

L'Association professionnelle des Journalistes du Nord a tenu à rendre un hommage ému à M. Jules Duthil, rédacteur en chef de « La Dépêche », vice-président de cette association, qui vient, depuis quelques semaines, de résigner ses fonctions pour prendre sa retraite, après 55 ans d'exercice de sa profession.

A cette occasion, elle avait organisé un banquet qui fut servi, mardi, dans les salons de l'Hôtel Maréchal et que présidait M. Jules Duthil lui-même.

Il était entouré de MM. Henri Langlais, président ; Emile Ferré, ancien président ; Le Masson, rédacteur en chef de notre journal, vice-président de l'Association ; l'Abbé Evrard, rédacteur en chef de « La Croix du Nord » ; Robert Allègre, rédacteur en chef de « La Dépêche » et du « Nouvelliste » ; C. Clereu, rédacteur en chef de « L'Indépendant » de Saint-Omer ; le Chanoine Moché, administrateur de « La Croix du Nord » ; Liagre, secrétaire, et Armand Grattepanche, secrétaire adjoint de l'Association ; Edmond Pascal, trésorier, etc...

Un grand nombre de membres de l'Association avaient tenu à s'associer par leur présence à cette manifestation de sympathie à l'égard de leur vénéré doyen, et la salle comptait plus de 70 convives.

Tous les journaux de la région du Nord étaient amplement représentés.

Au dessert, M. Henri Langlais prit la parole pour exprimer la sympathie et l'admiration que sous nos confrères éprouvent pour celui qui, pendant plus d'un demi-siècle, honora grandement notre profession. Il parla avec l'éloquence impressionnante que l'on sait et où perçait une pointe d'émotion, de la longue carrière à « La Dépêche » et au « Nouvelliste » de celui que l'on fêtait et aussi de son action toujours dévouée, efficace et bienfaisance, au sein de l'Association où, comme vice-président et comme président de la Commission des fêtes, il parvint à donner à notre groupement une importance qu'il est de nature à provoquer la reconnaissance unanime des sociétaires.

M. Liagre, un des fondateurs de l'Association, tint à rappeler, en termes délicats et spirituels, au nom de ceux qui s'étaient autrefois rencontrés avec M. Duthil, au hasard des événements dans l'exercice de leur profession, la courtoise expérience dont il avait à cœur de les faire bénéficier dans les divers reportages dont ils devaient assumer la charge. Il émailla ces souvenirs de piquantes et d'amusantes anecdotes. Il fit ainsi ressortir que ses relations confraternelles n'avaient pas peu contribué au développement, à l'union des membres et à l'affermissement de leur confraternité, désormais indissoluble.

C'est avec une émotion bien compréhensible que M. Duthil répondit à ces toasts. Il exprima, en termes cordiaux, toute la reconnaissance que provoquait chez lui une telle manifestation qui, émanant du milieu où elle se produisait, lui allait particulièrement au cœur. Dans l'expression de sa gratitude, il n'oublia pas ceux qui à des titres divers, expriment d'une manière efficace leur sympathie ou leur appui à notre groupement.

Un chaleureux vivat fut chanté en l'honneur de notre éminent confrère qui reçut de tous les souhaits d'une longue et paisible retraite.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mercredi 15 Janvier 1934 : — Soleil : lever 7 h. 45 ; coucher 16 h. 19. — Lune : lever 2 h. 9 ; coucher 11 h. 16. Aujourd'hui : Saint Guillaume — Demain : Sainte Horiense.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 9 janvier à 18 h. : Baromètre : 771 mm. 8 ; hausse depuis la veille à 18 h. : 4 mm. 2.

Thermomètre : fronde — 1.2 ; minima — 3.2 maxima — 0. 3.

Etat hygrométrique : 97. — Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 h. : néant.
Direction du vent : Sud, force modérée.
Direction des nuages : pas d'observation.
Etat du ciel : couvert et brouillard.
Temps probable pour aujourd'hui : froid, brumeux.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord : Mauvais temps. — Ciel brumeux, se couvrant avec pluies intermittentes. — Vent modéré de Sud devenant fort, ou assez fort de Sud-Ouest.
Minimum sans changement sur la nuit précédente.

LÉGION D'HONNEUR. — « L'Officiel » annonce la nomination, comme chevalier de la Légion d'honneur, de M. Henri Raymond, officier mécanicien à **Dunkerque.**

MÉDAILLES DES ÉPIDÉMIES. — Des médailles d'honneur des Epidémies ont été décernées à MM. René Rancourt, interne au pavillon d'isolement de l'hôpital Saint-Sauveur, à **Lille** et André Lemaire, externe des hôpitaux, à **Lille.**

NOMINATIONS. — Du « L'Officiel » : M. Labry, docteur ès lettres, chargé de cours à la faculté des lettres de l'Université de **Lille**, est nommé à compter du 1er janvier 1934, professeur de langue et littérature russes à ladite faculté.

— Du « L'Officiel » : M. Watrin Henry, inspecteur principal de 1re classe des contributions indirectes, chef des bureaux à la direction de **Valenciennes**, est nommé directeur de 3e classe des contributions indirectes à Metz.

DE PASSAGE. — Hier, à 15 h. 30, est arrivé en Gare Maritime de Calais, venant de Paris, M. Mariano de Letrec, ministre des Affaires étrangères de Grèce, qui s'est embarqué pour Londres à bord du paquebot « Canterbury » en partance à 15 h. 45.

FEUILLETON DU 16 JANVIER 1934. — N. 17

LA COMTESSE SARAH

par Georges OHNET

A l'animosité qu'il conservait contre Frossard, pour la façon délibérée dont celui-ci lui avait passé sur le corps la veille, se joignait un vague sentiment de jalousie paternelle. Un instinct secret avait averti Merlot, dès le premier instant, de l'admiration très vive que le jeune notaire avait éprouvée pour Madeleine.

— Je suis très heureux de voir, colonel, dit Me Frossard avec un engageant sourire, que vous avez bien voulu prêter à ma jeune cliente l'appui si nécessaire de votre présence, jusqu'à l'arrivée du général...

— Croyez-vous, répliqua Merlot avec aigreur, que j'avais besoin d'être invité par vous à faire une chose si simple, et qui s'imposait à moi comme un devoir ?

Me Frossard devint très rouge ; il regarda autour de lui pour chercher un encouragement ou un appui ; il vit Madeleine baisser la tête sur son ouvrage, comme si elle craignait de prendre parti entre les deux adversaires. Le comte seul lui offrit un visage ouvert et sympathique. Le jeune homme, désireux de couper court à une conversation si mal engagée, se tourna du côté du général, et d'un air gracieux :

— J'ai appris, monsieur le comte, la grande nouvelle, dit-il, et, comme tous vos amis, je me suis réjoui d'une union qui va perpétuer un grand nom menacé de s'éteindre... J'espère avoir l'honneur d'être présenté prochainement à miss O'Donnor...

Merlot poussa, en entendant ces paroles, un ah ! sh ! retentissant comme un appel de trompette, et, les yeux étincelants, se posant en face du comte :

— Moi aussi, j'ai lu cette nouvelle dans le journal, mais j'avoue que moins naïf que monsieur, je n'y ai pas cru.

Frossard, cette fois, crut que le plafond allait lui tomber sur la tête. En un instant, il passa du froid au chaud, et du chaud au froid, piétinant sans se rendre compte de ce qu'il faisait, et se demandant avec angoisse s'il avait eu tort ou raison de parler, s'il avait flatté ou offensé le comte, s'il s'était conduit comme un homme sérieux ou comme un étourneau.

Le comte était devenu très grave, et faisant face hardiment à Merlot :

— Tu as eu tort de ne pas y croire, dit-il, car rien n'est plus exact.

Et, d'un geste, il indiqua qu'il était inutile d'insister sur ce sujet en un pareil moment. Mais Merlot n'était pas facile à arrêter quand il avait trouvé une occasion de partir en guerre. Ses moustaches coupées en brosse se hérissèrent comme les soies d'un sanglier au ferme, et, posant sa main sur l'épaule du comte :

— Eh bien, mon ami, tu fais une bêtise, articula nettement le colonel. A notre âge, on ne se marie pas, ou bien on épouse une veuve de quarante-cinq ans, pour qu'elle tienne votre ménage et soigne vos rhumatismes. Bigre ! tu es pas mal prétentieux, toi ! tu convoles avec une jeune fille, et charmante, à ce qu'on assure. Permets-moi de te dire que, pour un vieux divisionnaire, tu manœuvres comme un conscrit !

— C'est ce que nous verrons, dit le général en souriant. Peut-être est-ce de la fatuité de ma part, mais je me sens encore très vert. Je ne me plais qu'avec les jeunes gens. Ainsi toi, mon bon, tu ne m'amuses pas...

— Tu es fou !

— Je ne dis pas non, mais il y a beaucoup de genres de folies. Il y en a de bonnes et de mauvaises. Quand tu connaîtras Sarah, je suis sûr que tu me comprendras. Cette charmante enfant sera la douceur de mes dernières années ; elle embellira la fin de ma vie. Certes, si j'épousais une petite pensionnaire très naïve et très ignorante, je prouverais que je suis privé de bon sens. Mais c'est une femme que j'associe à mon existence, et la plus raisonnable, la plus grave, et la plus adorable à la fois. Il me fallait rencontrer Sarah pour me décider à sauter le pas. Une autre n'eût pas su m'inspirer la tendresse confiante que j'ai pour elle. C'est à la fois une fille et une femme que je me donne. Elle aura de délicates attentions pour le vieillard, et, peut-être aussi, tu vois que je ne m'illusionne pas, un peu d'affection pour l'époux. Tu ne saurais t'imaginer toutes les ressources que Sarah trouvera en elle-même. Elle possède une instruction très étendue, telle que nos jeunes filles françaises n'en ont jamais reçue. Elle a, depuis quatre ans, parcouru toute l'Europe, en compagnie d'une très excellente et très respectable dame, Mrs Stewart. Enfin, elle n'est plus toute jeune, elle a vingt-six ans.

— Fichtre ! interrompit Merlot, pour un gaillard comme toi, qui es à la veille d'entrer dans le cadre de la réserve, c'est encore une jeunesse bien inquiétante... On va te fendre l'oreille l'année prochaine, mon bonhomme, et tu parles des demoiselles de vingt-six ans comme de ta grand'mère...

— Enfin, ajourne ton jugement, dit sérieusement le comte. Et crois bien que si je n'avait pas trouvé, dans l'union que je vais contracter, des garanties solides de sécurité et de bonheur, je ne me serais pas laissé entraîner... Miss Sarah arrivera à Paris dans deux jours ; je te présenterai à elle, et quand tu l'auras vue, quand tu auras causé deux heures avec elle, non seulement tu m'absoudras, vieux dur à cuire, mais encore tu m'envieras...

— Bon ! bon ! Nous verrons, grommela Merlot. Le mariage est toujours une affaire vétilleuse... Après tout, il vaut mieux peut-être se décider à soixante ans. On a moins longtemps à souffrir.

Le comte coupa court à l'entretien, en remontant vers Blanche. Ainsi, par la précipitation de Frossard, le comte se trouva amené à confirmer le grave événement qui allait modifier si grandement son existence. Ayant brûlé ses vaisseaux sous les yeux de son ami, il ne crut pas pouvoir se dispenser de dire quelques mots de ses projets à mademoiselle de Cygne. Cette confidence, qu'il esquissa très adroitement, lui coûta beaucoup. Il lui semblait qu'en annonçant à Blanche qu'il allait lui donner une compagne dans son cœur, il lui faisait banqueroute de son affection. La jeune fille, très absorbée, prêta une attention distraite à son oncle, et écouta sans trouble l'annonce de ce mariage, qui devait avoir, dans l'avenir, de si graves conséquences pour elle. Soulagé d'un poids immense, le comte se retira, emmenant Léopold Frossard, à peine remis des émotions que ses bévues successives lui avaient procurées.

Le lendemain, les obsèques du marquis de Cygne eurent lieu avec un grand éclat. La large porte cochère, surmontée de l'écusson sculpté dans la pierre, portant un cygne d'argent, à la croix de sable, sur un champ de sinople, tourna sur ses gonds rouillés, pour la première fois depuis la mort de la marquise. L'avare et sordide gentilhomme s'en alla a sa dernière demeure, entouré d'un luxe et d'un éclat qui, si l'on regarde par delà la mort la connaissance des choses de ce monde, durent lui être souverainement désagréables.

Le grand monde, avec lequel il avait depuis longtemps rompu, avec un dédain complet des traditions et une horreur absolue des convenances, assista à son enterrement par égard pour le comte de Canalheilles, qui était universellement aimé et respecté, malgré ses successives faiblesses pour la monarchie de Juillet et pour l'Empire.

Le commerce de curiosité en entier rendit les derniers devoirs au marquis, comme s'il se fût agi d'un confrère.

Il résulta de ce double concours de gens, appartenant à des classes sociales si différentes, des rapprochements faits pour aiguiser la verve des chroniqueurs parisiens. Le père Doublemart, l'auvergnat crasseux du passage Jouffroy, vêtu de sa redingote inamovible et coiffé de son chapeau gris, devenu vert sous la pluie, fort riche, et ayant dans sa boutique les plus beaux Sèvres qui passent dans le commerce, fut aperçu, dans le cortège, marchant à côté du baron de Préfont, membre du Jockey-Club, un fanatique amateur du dix-huitième siècle. Le baron n'osa pas ne point saluer de la main Doublemart, qui est une puissance et qui aurait pu lui faire payer très cher, un jour de vente, une impolitesse. Avec un mécontentement très dissimulé, le gentilhomme dut subir le contact du marchand. Il chercha à le fuir en entrant à l'église, et à se perdre dans la foule. Mais Doublemart, par malice peut-être, tint à ne pas quitter son client.